

7^{ème} TOURNOI FIDE DE SAINT-MANDE (- 2300 ELO) Samedi 1^{er} juillet et dimanche 2 juillet 2023 REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

Article 1 : Présentation

L'Association « Le Cavalier de la Tourelle – Saint-Mandé » organise son 7^{ème} tournoi homologué FIDE réservé aux joueurs de moins de 2300 ELO, le samedi 1^{er} juillet et le dimanche 2 juillet 2023.

Ce tournoi se déroule à l'adresse suivante :

Centre sportif Roger Vergne, 31 rue du Commandant René Mouchotte, 94160 SAINT-MANDE.

À noter que le nombre d'inscriptions cumulées pour ce tournoi est limitée à 120 personnes. Les joueurs seront pris dans l'ordre d'inscription jusqu'à épuisement du nombre de places disponibles.

Article 2 : Conditions de participation

Ce tournoi est ouvert à tous joueurs respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement correct exigé
- Être licencié A pour la saison en cours à la FFE (la licence peut être prise sur place) ou à une fédération reconnue par la FIDE
- **TOURNOI A** ; ouvert aux joueurs avec un classement strictement inférieur à 2300 ELO et supérieur à 1500 ELO au 1^{er} juin 2023
- **TOURNOI B** ; ouvert aux joueurs avec un classement strictement inférieur à 1600 ELO au 1^{er} juin 2023.

Nota :

- Les joueurs français non-classés sont affectés d'office dans l'Open B, sauf cas particulier (ex. : ancien classement)
- Les joueurs étrangers non-classes F.I.D.E. seront automatiquement affectés dans l'Open A.
- Le comité d'organisation du Tournoi se réserve le droit de surclasser un joueur, compte tenu des résultats que celui-ci a obtenu dans d'autres compétitions d'Echecs en France ou à l'étranger. La décision prise par le comité d'organisation est sans appel.

Remarque :

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge : 1399 pour les séniors et juniors / 1299 pour les cadets / 1199 pour les minimes et les benjamins / 1099 pour les pupilles / 1009 pour les poussins et les petits poussins. Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 3 : Cadence de jeu et Horaires

Les Tournois (A et B) se jouent à la cadence de 60 minutes + 30 secondes par coups. La notation est obligatoire durant toute la partie. Les horaires des événements et des rondes sont les suivants :

Pointage le samedi 1^{er} juillet 2023 à 10h30

Ronde 1 ; samedi 1^{er} juillet 2023 à 11h

Ronde 2 ; samedi 1^{er} juillet 2023 à 14h30

Ronde 3 ; samedi 1^{er} juillet 2023 à 18h

Ronde 4 ; dimanche 2 juillet 2023 à 11h

Ronde 5 ; dimanche 2 juillet 2023 à 14h30

Remise des prix dimanche 2 juillet 2023 vers 18h

Article 4 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE. Les appariements se font au Système Suisse Intégral (forts-faibles, aucune protection ni de partie dirigée). L'arbitre est assisté du programme informatique d'appariements PAPI V3.3.6 (conçu par Erick MOURET).

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui seront en règle avec leur licence et qui auront payé les droits d'inscription. L'absence à 11h30, lors de la ronde 1 vaut exclusion du tournoi.

Article 5 : Droits d'inscription et Prix distribués

Droits d'inscriptions

Tarif normal 36 € / Titrés, féminines, jeunes 18 € / Adultes membres du Cavalier de la Tourelle 27 €

Majoration de 10 € si inscription le samedi 1^{er} juillet 2023 dans la limite des places disponibles.

Répartition des prix

Au minimum 70% des droits d'inscription cumulés des deux tournois seront reversés en prix (paiement par chèque bancaire). L'ensemble des prix sera affiché dans la salle le dimanche matin 2 juillet 2023.

Les prix ne sont pas cumulables.

Pour le classement général, trois prix seront partagés au système Hort pour les deux tournois A et B.

En présence d'au moins cinq joueurs concernés par une catégorie, des prix spéciaux (par tranche ELO, féminin, vétéran, jeune) seront mis en place par l'organisateur au meilleur départage.

Si un tournoi accueille notablement plus de joueurs qu'un autre, une partie des droits d'inscription pourra être reversé comme prix dans l'autre tournoi par l'organisateur.

En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué : Prix au classement général, prix par tranche ELO puis prix spéciaux. Ne pourront recevoir un prix que les joueurs présents à la remise des prix.

Les joueurs non classés concourent pour la tranche ELO correspondant à leur performance à la fin du tournoi.

Article 6 : Classement

Le départage des ex-aequo se fait dans l'ordre :

- 1) Buchholz tronqué (score ajusté des adversaires moins le plus faible)
- 2) La performance en cas d'égalité

Article 7 : Forfait

En cas de forfait pour cas de force majeure imprévisible, il est possible de le justifier par téléphone deux heures au plus après le début de la ronde (téléphone 06 79 69 73 37) afin d'éviter l'exclusion du tournoi et une sanction vis-à-vis de la FFE ou de la fédération concernée.

Un joueur, qui arrive 30 minutes ou plus après le début de la ronde, perdra sa partie par forfait sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 8 : Fin de partie

À l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE (affiché dans la salle de jeu) et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Sauf cas particulier (échecs perpétuel, accord de l'arbitre), la nulle par accord mutuel des joueurs n'est pas autorisée avant le 20^{ème} coup. Deux joueurs faisant une nulle par accord mutuel avant 20 coups joués, et sans l'accord de l'arbitre, verront leur prix éventuel diminué de 50%

Article 10 : Doping électronique

Tous les appareils électroniques (smartphone, montre connectée, etc.) devront être totalement éteints et rangés.

Si un appareil émet un son quelconque durant la partie, le joueur perdra sa partie.

Si durant sa partie un joueur se promène avec un appareil électronique alors sa partie est perdue (que l'appareil soit éteint ou allumé)

Article 11 : Bye

Un joueur peut demander un bye s'il ne souhaite pas être apparié pour une ronde.

Le bye correspond à ½ point et il n'est possible d'en prendre qu'un seul durant le tournoi, avant la 4^{ème} ronde.

Article 12 : Particularités locales

- exclusion après un forfait non justifié.
- respecter la charte du joueur d'échecs. (Affichée sur le lieu du tournoi),
- si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés,
- les photos avec flash ne seront acceptées que durant les dix premières minutes de la ronde,
- avoir une attitude convenable
- analyse et blitz interdits dans la salle
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- toute dégradation entraînera une exclusion
- tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

- il est interdit d'apporter une boisson ou de la nourriture à sa table de jeu, à l'exception d'une bouteille d'eau.

Article 13 : Arbitrage

Jean-Olivier Leconte – Arbitre AFO2 agréé FIDE
Oliver Sheppard – Arbitre Fédéral Club (arbitre adjoint)
Juan-Carlos Aparisi – Arbitre stagiaire

Article 14 :

La participation au tournoi entraîne la pleine acceptation et le respect de ce présent règlement.

L'Arbitre principal

Jean Olivier Leconte

Les organisateurs

Jean-François Hochepped (Trésorier)
Jean Olivier Leconte (Président)